

Juillet 2020

# **ACCES AUX FINANCEMENTS EUROPEENS**

QUELLE PLACE POUR LES OSC  
DANS LA PROGRAMMATION DU  
CADRE FINANCIER PLURIANNUEL  
2021-2027 ?

## **Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).**

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 175 OSI, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées en France et à l'international mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la défense et la promotion des OSI, l'appui et le renforcement des OSI françaises, la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde.

Contact : Sophie Duval et Jean-Luc Galbrun

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

## ELEMENTS D'ANALYSE

Depuis mai 2018 et la première proposition de Cadre financier pluriannuel (CFP) par la Commission européenne, Coordination SUD suit les négociations sur le futur budget européen en coordination avec le réseau européen CONCORD dont elle est membre, ainsi que d'autres réseaux européens impliqués (VOICE, EPLO, CAN, Eurodad, HRDN, ENoP), à travers sa commission Europe.

Notre collectif plaide pour une rubrique d'action extérieure ambitieuse et cohérente pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030, disposant d'instruments dédiés au développement humain ciblant les pays les plus fragiles et les populations en situation de vulnérabilité, face aux risques croissants de privatisation et de détournement de l'aide à des fins sécuritaires et de contrôle des migrations. Nous avons également alerté les pouvoirs publics à de maintes reprises sur une fusion des instruments d'aide extérieure dans le NDICI qui mettrait en péril la lisibilité, la cohérence et l'efficacité des outils précédemment mis en place et utilisés par nos membres, selon des thématiques transversales particulières.

Ce nouvel instrument d'aide extérieure doit insuffler une nouvelle vision de la collaboration entre l'Union européenne et les sociétés civiles dans toute leur diversité. Elle doit aller à rebours de la tendance nette est par nos membres : celle du recours de plus en plus important à des appels à projets européens ciblés s'adressant à des structures ou des consortiums de grande taille. Il s'avère nécessaire d'encourager des modalités de financements adaptées à la diversité des ONG françaises et de leurs partenaires, permettant de mettre en œuvre leurs propres initiatives, s'appuyant avant tout sur les besoins des populations les plus vulnérables.

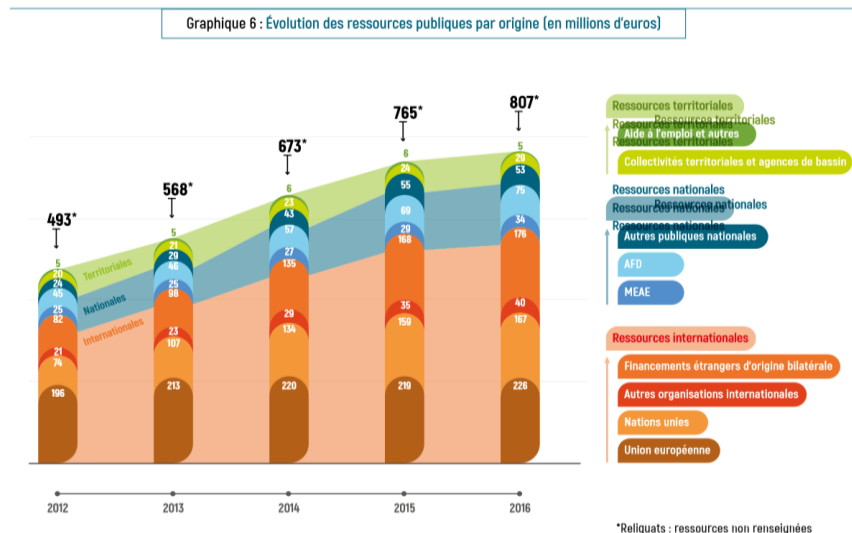
Les éléments d'analyse présentés dans ce document font écho aux réflexions de la commission Europe et de la commission financements et renforcement institutionnels (COFRI) et s'appuient sur deux études réalisées en 2018 par Coordination SUD et CONCORD Europe, ainsi que d'un questionnaire interne à la Coordination Humanitaire Développement. Ils ont été partagés lors de réunions préparatoires à la rencontre du 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, sur l'accès aux financements européens des OSC françaises.

## UN NECESSAIRE RENOUVELLEMENT DE LA VISION POLITIQUE SUR LA MOBILISATION DES SOCIETES CIVILES

Ce futur budget se doit de traduire un véritable changement de regard et de vision politique quant au rôle des organisations de la société civile (OSC) d'ici et là-bas, à rebours de la vision utilitariste s'étant imposée ces dernières années au sein de l'Union européenne. Il nécessite de passer d'OSC exécutantes de projets courttermistes et très cadrés, à des OSC actrices de terrain venant en soutien aux dynamiques locales de long terme, et aux personnes qui les soutiennent, tout en s'adaptant aux évolutions de contextes par essence changeants. Ce dialogue entre des sociétés civiles différentes, œuvrant ensemble pour l'intérêt général et le développement des services publics, fera vivre les valeurs d'humanisme et de solidarité qui sont au cœur du projet européen, et favorisera l'efficacité réelle des activités mises en œuvre sur le terrain.

## DES DIFFICULTES ACCRUES D'ACCES AUX FINANCEMENTS EUROPEENS POUR LES OSC FRANÇAISES

L'Union européenne est le premier pourvoyeur d'aide publique au développement en réponse aux crises et en soutien aux dynamiques de développement, notamment en subventions. Elle devrait donc être assez logiquement le premier financeur des OSC françaises.



Source : [Etude Argent & Associations de solidarité internationale, Résultats de l'enquête sur les ressources et les dépenses 2012-2016](#), Coordination SUD, mars 2018, p. 29.

Si les financements européens représentent en 2016 une part significative des financements des OSC françaises (28%), ils baissent de manière drastique depuis 2012 (40% des financements globaux). Les financements européens à destination des OSC ont augmenté de 71% entre 2012

et 2016 alors que, sur la même période, la part des financements européens transitant par les OSC françaises n'a progressé que de 15%.



Source : Samantha Chaitkin, [CSO Access to Funding. External Instruments.](#), CONCORD Europe, 2018, p. 14.

Cela peut être lié au soutien reçu des OSC par leur Etat membre en matière d'accès aux financements européens (mécanismes redistributifs, cofinancements). Mais cela s'explique aussi par la grande diversité d'acteurs et d'actrices du secteur de la solidarité internationale en France, avec de nombreuses structures de moyenne, petite et très petite taille, rencontrant des difficultés à accéder à des contrats européens de plus en plus colossaux financièrement.

Les enveloppes des appels à projets sont en effet de plus en plus élevées, s'adressant avant tout à de grandes structures ou des réseaux internationaux, ne laissant qu'un rôle de second plan aux OSC partenaires. Ces appels à projets encouragent des consortiums dont l'efficacité reste à démontrer, face aux lourdeurs dans la mise en œuvre, le manque de flexibilité et les responsabilités administratives et juridiques énormes pesant sur les OSC membres de ces consortiums.

## DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES CROISSANTES

L'importance accrue des aspects administratifs dans la gestion de contrats européens se heurte à une réalité financière complexe pour les OSC. Les frais de gestion sont en effet limités à 7% dans ces contrats, ce qui s'avère sans aucune mesure avec la réalité des coûts liés à la gestion d'un projet européen et des nouvelles exigences afférentes (modalités de lutte contre le terrorisme, audit de plus en plus complexes, etc.).

La complexité des procédures et les exigences croissantes des contrats de financements européens nécessitent des moyens en ressources humaines (RH) de plus en plus conséquents pour l'élaboration, la gestion et le suivi des projets. La part des coûts RH sur les projets européens est pourtant limitée à 30-35%, sans tenir compte de la nature des projets pouvant nécessiter de davantage de ressources au niveau opérationnel (notamment les projets dans le domaine de l'éducation, du renforcement des capacités des organisations partenaires, etc.).

Par ailleurs, le dialogue avec les délégations de l'UE dans la gestion des contrats s'avère bien souvent difficile, avec une interprétation différente des règlements des contrats d'une délégation à l'autre. En outre, les délégations de l'UE formulent de manière récurrente des demandes aux OSC en exigeant une réponse extrêmement rapide. Ces situations ajoutent une pression aux équipes locales et sièges des OSC, à terme préjudiciables aux relations entre les délégations et les OSC.

## **UN DROIT D'INITIATIVE DES OSC MIS A MAL**

Les appels à projets définissent trop souvent un cadre déjà très précis d'intervention, en réponse à des enjeux de plus en plus politiques (enjeux intra-communautaires, nature des relations avec les pays partenaires, vision sécuritaire des migrations) ne laissant pas la possibilité aux OSC de valoriser leurs propres objectifs et démarches, en adéquation avec les besoins des populations, en particulier celles en situation de vulnérabilité.

## **UN DIALOGUE A AMELIORER AVEC LES DELEGATIONS DE L'UNION EUROPEENNE**

Les exigences imposées par l'Union européenne dans ces contrats favorisent les grandes structures qui lui offrent davantage de visibilité. L'UE a ainsi tendance à dialoguer davantage avec les organisations locales et internationales qu'elle finance déjà, limitant de fait la participation des OSC dans toute leur diversité à la définition des priorités politiques pour l'aide extérieure européenne. Cela est particulièrement préoccupant dans le contexte d'une géographisation de l'aide dans le nouvel instrument d'aide extérieure, risquant de laisser de côté des enjeux thématiques transnationaux essentiels pour de nombreuses OSC tels que le climat, le genre ou les droits humains.

# RECOMMANDATIONS

## ETABLIR UN VERITABLE PARTENARIAT ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

- **Demander un renfort des moyens dédiés au niveau des délégations de l'UE** pour un véritable dialogue et une co-construction avec les organisations de la société civile dans toute leur diversité pendant les phases de pré-programmation, programmation et mise en œuvre des instruments d'aide extérieure.
- **Encourager les programmes d'appui au renforcement de la société civile** notamment au niveau local (structuration, accès aux financements européens, gestion de contrats européens).
- **Faire en sorte que l'UE produise un rapport global sur son partenariat avec les OSC** faisant état de l'évolution du dialogue avec les OSC mais également des financements transitant par elles.

## ENCOURAGER UNE PROGRAMMATION REpondant MIEUX AUX ATTENTES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET BESOINS DES POPULATIONS EN SITUATION DE VULNERABILITE

- **Promouvoir le droit d'initiative des OSC dans les appels à projets européens** permettant à celles-ci de faire état de leurs propres projets et initiatives s'appuyant sur des besoins identifiés à leur niveau.
- **Maintenir des enveloppes thématiques conséquentes** pour défendre la prise en compte des enjeux transversaux (notamment le climat, le genre, les droits humains) et les ODD.
- **Encourager la définition d'enveloppes dédiées aux OSC** au niveau des nouveaux instruments en cours de définition pour s'assurer d'un pourcentage de financement transitant par les OSC.

## FAIRE EVOLUER LES MODALITES DE FINANCEMENT POUR PERMETTRE UN ACCES FACILITE AUX OSC DANS TOUTE LEUR DIVERSITE

- **Permettre le financement de projets de petites et moyennes tailles** en diminuant les seuils des appels à projets.
- **Augmenter le taux des coûts indirects** de 10 à 15%.
- **Permettre une part des ressources humaines plus importantes** dans les budgets des projets en fonction de leur nature **Simplifier les procédures** afin de limiter leur complexité et leur dimension chronophage.

## RENFORCER UN DIALOGUE COMMUN ENTRE ETAT FRANÇAIS ET OSC AUTOUR DES ENJEUX EUROPEENS

- **Faciliter le dialogue entre la représentation permanente de la France auprès de l'UE, le MEAE et Coopération SUD** afin d'échanger des informations sur les enjeux européens et construire des positionnements.
- **Avoir une vision plus précise des financements européens transitant par les agences de coopération françaises** (AFD, Expertise France) et autres institutions françaises, avec un focus sur la part à destination des OSC.

## EN COMPLEMENT

### RECOMMANDATIONS DE CONCORD ISSUES DE L'ETUDE CSO ACCESS TO FUNDING

- Améliorer la publication des données sur l'aide extérieure de l'Union européenne.
- S'assurer que des moyens appuient aussi bien les partenariats « institutionnels » avec les ONG que les actions opérationnelles d'un large spectre d'OSC.
- Promouvoir et encourager le partenariat avec les OSC.
- Inclure des enveloppes pour les OSC au sein des instruments géographiques.
- S'assurer d'un accès aux programmes thématiques et géographiques dans les nouveaux instruments qui se dessinent dans le nouveau CFP.
- Bien prendre en compte l'interaction entre l'appui aux OSC et la solidarité entre citoyens et citoyennes dans les modalités de financement et de construction des partenariats, afin de lutter contre le rétrécissement de l'espace de la société civile.
- Bien mesurer l'impact des modalités d'accès aux financements sur l'accessibilité aux différentes catégories d'OSC.
- Fournir des ressources administratives suffisantes et adéquates pour permettre la mise en œuvre du nouveau CFP.





**Rassembler et agir**  
**pour la solidarité internationale**

14, Passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : + 33 1 44 72 93 72  
[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)